



Le Courrier du Retraité et de la Retraitée des Yvelines

Septembre 2021

EDITO

S'obstiner !

La crise sanitaire n'est pas encore passée que le Président remet déjà en selle ses néfastes projets (sur l'assurance chômage, sur les retraites), annonçant un « monde d'après » très similaire au « monde d'avant », socialement injuste. Nous n'avons pas été dupes des discours sur le « quoi qu'il en coûte » et le renoncement à la loi pourtant promise sur le grand âge et l'autonomie, qui vient d'être officiellement annoncé par la ministre Bourguignon, montre que nous avons raison de ne pas faire confiance. Nous avons poursuivi nos actions, y compris dans des conditions un peu difficiles ces derniers mois. Il faut dire que nous, retraités, en avons entendu des vertes et des pas mûres : nous étions des privilégiés, épargnés par le chômage, vaccinés en priorité, protégés au détriment du reste de la population. De ce point de vue, les actions que nous avons menées n'ont sans doute pas été inutiles, et ce genre de discours est moins prégnant ces derniers temps.

Nous nous sommes obstinés dans des circonstances rendant difficiles les réunions (pas d'AG pour nous, par exemple, ni en 2020, ni en 2021, des Commissions exécutives départementales en visioconférence, des réunions régionales annulées), mais nous avons quand même rendu visibles nos revendications sur le pouvoir d'achat, sur les politiques de santé, sur la dénonciation de l'âgisme, sur le nécessaire développement des services publics, sur l'exigence d'une fiscalité plus équitable. Nous avons même manifesté dans la rue, masqués, certes, mais déterminés.

Poursuivons et amplifions tout cela. Avec le Groupe des 9*, nous avons un outil unitaire qui est une grande force et c'est tous ensemble - et même rejoints par d'autres forces syndicales ici ou là et par le Pôle des retraités* au plan national - que nous appelons de nouveau à descendre dans la rue le 1^{er} octobre, jour symbolique puisque c'est ce jour-là que devraient être revalorisées nos pensions, en fonction de l'augmentation du coût de la vie, si le gouvernement ne se permettait pas de déroger à sa propre réglementation.

Rassemblons-nous le 1er octobre devant Bercy à 14h !

Sylvie CHARDON,
Secrétaire départementale

Avant Le 1er octobre, avec nos partenaires inter-syndicaux, **nous distribuerons le tract de 10h à 12h sur les marchés** de Mantes la Jolie (samedi), Mantes la Ville (dimanche), Achères (samedi), Conflans (jeudi), Vélizy Mail (mercredi), Maurepas (mercredi), Rambouillet (samedi), Trappes Merisiers (samedi) et mairie (dimanche) pour faire connaître notre action et nos revendications. Joignez-vous à nous !

Le 1er octobre à 10h, rassemblement devant la mairie de Mantes la Jolie. Audience demandée au député. Un car partira ensuite à 13h, passage à Poissy à 13h30 pour rejoindre le rassemblement à Paris. Inscriptions auprès de la CGT.

*Groupe des 9 : CGT - FO - CFTC - CGC - FSU - Solidaires - FGR-FP - LSR - UNRPA Ensemble et solidaires

*Pôle des retraités : ANR (Poste)- UNRP (Police) - UNPRG (Gendarmerie) - FNOM (Officiers marinières) - UNSOR (Sous-officiers) - FGR-FP

FGR-FP - 20 rue Vignon—Paris 9^e Site internet : www.fgrfp.org
Tout courrier pour les Yvelines à adresser à : fgrfp78@gmail.com
ou 1 route de Poigny 78610 Les Bréviaires

LE TROU DE LA SECU : UN MYTHE !

Ce « trou » correspond au déficit cumulé des quatre branches de la Sécu et du Fonds de solidarité vieillesse. Le cumul de ces déficits au fil des ans constitue la dette sociale dont le remboursement est confié à la CADES. Pourquoi un mythe ? (cf Julien Duval, *Le Mythe du « trou de la Sécu »*, Raison d'agir, 2007).

Pas question de nier les difficultés liées à la crise sanitaire : plus de dépenses et moins de recettes du fait de la hausse du chômage.

Le déficit pour 2020 s'établit à 38,9 mds d'euros (25 mds prévus en 2021). Quant au remboursement de la dette sociale qui devait se terminer en 2024, il est renvoyé à 2033 (et donc la CRDS est prolongée).

Ce déficit, il est abyssal pour le Point, vertigineux pour Capital, mais le JDD rappelle qu'il ne représente que 8% des dépenses de la Sécu et la dette sociale 8% également de la dette publique.

Mais d'où vient-il ? La crise sanitaire l'a accentué, elle ne l'a pas créé.

Des techniques médicales plus efficaces mais aussi plus coûteuses, une population vieillissante occasionnent une hausse des dépenses. En face, le chômage de masse, un partage de la plus-value plus défavorable aux salaires et les délocalisations réduisent les recettes puisque les cotisations sociales reposent sur les salaires. Alors limiter les dépenses, accroître les recettes ? « Face à la hausse des dépenses, une augmentation des recettes affectées au financement de la sécurité sociale apparaît peu envisageable » déclare la Cour des comptes (rapport d'octobre 2020). Depuis une cinquantaine d'années, l'Etat impose donc un encadrement des dépenses de plus en plus sévère. Pour ce faire, il a mis fin à l'élection des administrateurs, institué un ticket modérateur et un forfait hospitalier, créé en 1996 l'ONDAM, multiplié les déremboursements, mis en place les ARS, fermé des hôpitaux etc. Et les réformes de régression des retraites se succèdent. En outre, en multipliant

les exonérations de « charges » qu'il a décidé de ne plus compenser, il prive la sécurité sociale d'une partie de ses recettes. L'expression « trou de la Sécu » n'est donc pas une description objective du réel mais une critique destinée à justifier une action politique. L'expression est culpabilisante, souvent associée à des soupçons de fraude, d'abus, d'irresponsabilité des assurés sociaux, l'une des expressions de « l'objection libérale » (Henri Hatzfeld, cité par J. Duval) qui s'exprime dès le XIXe siècle. C'est dès sa création que la sécurité sociale a été attaquée. Un chercheur, Nicolas da Silva a exhumé un débat parlementaire de 1949 portant sur le principe même de la sécurité sociale. « On observe [] écrit-il, que les arguments de chacun des protagonistes résonnent d'une étrange actualité : concurrence internationale, abus des assurés, charges sociales, compétitivité, inefficacité du secteur public, etc. Bien que les données du problème soient comparables à celles d'aujourd'hui, les débats parlementaires ont conduit à justifier l'augmentation des recettes de la Sécurité sociale. Ainsi, on apprend que le « déficit » de la Sécurité sociale n'est pas une question neuve, c'est l'attente et la réponse politique qui lui est accordée qui l'est ». Si l'expression « trou de la Sécu » s'est diffusée c'est que les forces sociales qui défendent cette vision du monde ont réussi à l'imposer. Sous l'effet du néolibéralisme il s'est établi un consensus entre les « partis de gouvernement » pour considérer qu'il faut réduire la dépense. Inversement, les forces syndicales et politiques qui expliquent que le « trou » est dû à un manque de financement se sont affaiblies.

Alors, ne nous laissons pas duper par un argumentaire néolibéral aussi ancien, en fait, que la Sécu. Une bataille d'argumentation et de conviction est à mener pour persuader qu'il est possible de payer les retraites, d'obtenir un remboursement des dépenses de santé 100% par la sécurité sociale et une intégration de l'assurance dépendance dans la branche maladie.

Daniel TENAND

CDCA des Yvelines

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie s'est à nouveau réuni en visioconférence le 22 juin avec les aléas que cela entraîne. Sur plus d'une centaine de membres composant cette instance, tout juste une moitié (quorum) a pu se connecter, avec plus ou moins de succès.

La FGR-FP 78 (Catherine Larose et Roselyne Champion) y siège pour les « personnes âgées » dans le collège des « usagers ».

La réunion a consisté en la présentation d'une succession de PowerPoint sur les projets et actions du Conseil départemental. Les principaux points concernant les « personnes âgées » (d'autres points concernaient plus spécifiquement les « personnes handicapées ») :

- Rapport d'activité 2020 de la Maison Départementale de l'Autonomie. Le problème des délais d'instruction des demandes, parfois très longs, surtout dans certains territoires, a été soulevé.

- Informations sur la situation sanitaire des Yvelines en lien avec le COVID et sur la vaccination.

- Point d'étape sur la constitution de l'Agence Interdépartementale 78/92 de l'Autonomie (missions, moyens, organisation) qui n'est pas

remise en cause même si la fusion des deux départements n'est plus d'actualité.

- Préparation d'un colloque sur les aidants qui se déroulera le 9 novembre aux Mureaux : la loi du 23 mai 2019, droits des aidants, mobilisation des institutions.

Force est de constater un fonctionnement vertical du CDCA qui rend très difficile une participation active des représentants des diverses organisations. La lourdeur des ordres du jour ne laisse pas le temps nécessaire à la réflexion après l'exposé de documents extrêmement denses. La tenue « à distance » sous forme de visioconférence a amplifié ce dysfonctionnement : on ne peut que regretter l'absence de toute intervention des participants et de débats lors de la réunion du 22 juin.

La prochaine assemblée plénière du CDCA est prévue en novembre prochain. Souhaitons que les conditions sanitaires permettent qu'elle se tienne en salle et que les représentants du CDCA puissent davantage y faire entendre leurs avis et analyses. C'est tout particulièrement nécessaire au moment où la loi « Grand âge / autonomie », sans cesse reportée, semble être définitivement enterrée, selon les déclarations toutes récentes de la Ministre déléguée Brigitte Bourguignon (le 8 sept en clôture des Assises des EHPAD).

Roselyne CHAMPION et Maria BOLZINGER

LE COIN DU TRESORIER , par Jean-Pierre LAURENT

AVEZ-VOUS REGLE VOTRE COTISATION 2021 ?

Nombreux sont celles et ceux qui feront connaître leur colère dans la rue le 1^{er} octobre. Le « jour d'après » risque de voir une nouvelle dégradation de la situation des retraités. Le « quoi qu'il en coûte » ne manquera pas d'avoir des incidences graves sur notre pouvoir d'achat et notre protection sociale. Et je ne parle pas de la réforme des retraites qui malgré tout ce qu'on a connu, n'est pas enterrée, loin de là.

Il faut donc se préparer à défendre encore plus fort nos intérêts. Pour cela, la FGRFP a besoin de vous pour être la plus forte possible, aux côtés des syndicats du Groupe des neuf et au sein du Pôle des retraités. Mais la FGRFP a aussi besoin de la diversité qu'amènent les adhérents directs. C'est pourquoi nous devons recruter autour de nous de façon très large.

Barème des cotisations 2021 des adhérents directs

Précision importante : si vous êtes adhérent d'un syndicat affilié à la FGR-FP, vous êtes automatiquement membre de notre association et recevez à ce titre nos publications, **sous réserve d'être à jour de votre cotisation syndicale, et sous réserve que votre syndicat soit lui aussi à jour auprès du siège national de la FGR-FP.**

Pension mensuelle BRUTE avant retenue impôts	Cotisation 2021
Jusqu'à 1100 €	19,40 €
De 1101 € à 1270 €	27,10 €
De 1271 € à 1390 €	32,20 €
De 1391 € à 1610 €	40,50 €
De 1611 € à 1840 €	45 €
De 1841 € à 2080 €	53 €
De 2081 € à 2880 €	59,80 €
Au-delà de 2880 €	70,10 €

Libeller votre chèque à l'ordre de :

FGRFP 78

Compte n°417 03 39 45

Transmettre votre chèque (avec le coupon ci-dessous **seulement si changement d'adresse**) au trésorier :

Jean-Pierre LAURENT

Trésorier FGR-FP 78

43 rue Charles de Gaulle

78840 FRENEUSE

Nom : Prénom : Année de naissance :

Adresse :

Adresse « courriel » :@.....

*Déclare vouloir réadhérer à la F G Retraités de la Fonction Publique en 2021

*Accepte de recevoir nos informations par Internet

Date :

Signature :

Connaissez-vous le « plancher collant » qui englobe les femmes dans les métiers sous-payés ?

Une étude, fondée sur plus de 1000 CV, féminins et masculins, utilise cette expression de « plancher collant » pour expliquer l'une des causes limitant les perspectives d'évolution professionnelle des femmes.

Depuis les années 70, nous connaissons le « plafond de verre ». Mais comment accéder au plafond, si déjà les femmes sont rivées au plancher ? Cet arrimage empêche les femmes d'obtenir une promotion fonctionnelle. Il faut entendre par promotion fonctionnelle un emploi plus complexe, nécessitant des connaissances plus denses, plus techniques, plus pointues et en contact avec de nombreux interlocuteurs. Pourquoi ? Mais parce que les hommes (avec un « h » minuscule) étant plus compétents, plus fiables et plus productifs que les femmes sont donc plus aptes à gérer des dossiers complexes. Tout simplement !

Mais, mesdames, ne soyez pas trop inquiètes. Si vous avez peu de chance d'être retenues sur ces postes pointus, vous avez autant de chance que les hommes pour les promotions managériales car vous êtes plus « humaines », plus positives, davantage à l'écoute des autres. Evidemment !

Donc, avant même le « plafond de verre », les femmes sont coincées sur le « plancher collant » qui dès le début de carrière, limite leur possibilité

de progression en supprimant tous les postes complexes qui sont la voie royale d'une véritable promotion professionnelle visant les plus hauts postes.

La faute à qui ? Aux préjugés sexistes ? Mais non, la faute aux femmes qui s'autocensurent, évitent de prendre des risques... Croyez-moi si vous voulez, mais une étude est en cours pour valider cette hypothèse. Mais pourquoi faire une étude sur cette évidence ? Y en-aurait-il encore qui douterait du fait que les femmes sont réticentes à grimper dans la hiérarchie ?

Ah oui, précision utile : il y a d'autres concepts qui permettent aux femmes de rester en bas de l'échelle sociale. Il existe « la paroi de verre » qui empêche les évolutions transversales entre les emplois administratifs et les fonctions de production. Il y a aussi « le syndrome de l'abeille » lequel nous apprend que lorsqu'une femme obtient un poste de dirigeante, son successeur a très peu de chance d'être une femme. Fortement, une femme c'est déjà beaucoup, mais deux à la suite... c'est dangereux, cela pourrait devenir une habitude !

Les femmes constituent encore 70% des travailleurs pauvres. Encore combien d'années faudra-t-il avant qu'elles puissent obtenir une véritable égalité professionnelle ? Le combat est loin d'être terminé. Mais dans les préjugés sur les femmes n'y en a-t-il pas rappelant que les femmes sont des combattantes durantes et déterminées ?

Geneviève CHAUSSE

Incontournable DOCTOLIB ?

Si nous étions nombreux à connaître le site Doctolib, pour y avoir pris rendez vous pour une consultation chez un médecin, la pandémie de Covid a donné un coup d'accélérateur au développement de cette jeune entreprise.

Créée en 2013 par Stanislas Niox-Chateau, diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC), cette start-up avait pour vocation de mettre en relation patients et médecins, d'une manière simple et rapide en quelques clics.

Les médecins n'avaient plus besoin de secrétariat et pour 99 € par mois au début, 129 € depuis 2019, ils disposaient d'un service de gestion des consultations en ligne auprès des patients qui n'avaient plus besoin de téléphoner, parfois pendant des heures, pour obtenir un rendez vous.

Fin 2014, 1 500 professionnels de santé travaillaient avec Doctolib, en 2018 ils seront 40 000 et fin 2019 le chiffre monte à 100 000.

En Janvier 2017, l'Etat entre au capital de cette société par le biais de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et fin 2017, la plate forme numérique signe un contrat avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Les 39 centres hospitaliers d'Ile de France et leurs 9 000 médecins seront rejoints, plus tard, par les Hôpitaux publics de Marseille et d'autres grandes villes.

En 2017, Doctolib enregistre 11 millions de visites par mois. Par ailleurs, cette jeune société se développe en Allemagne, en Italie et fourmille de projets.

Selon le fondateur Stanislas Niox-Chateau « Il y a une multitude de services à inventer pour la médecine ». Avant la pandémie, il est proposé aux médecins la téléconsultation intégralement remboursée par l'Assurance Maladie et aux patients le stockage de leurs données médicales sur un site sécurisé.

Ce dernier projet est stoppé au moment de l'épidémie de Covid, Doctolib étant mobilisé pour la campagne de vaccination, appuyé et encouragé par les instances gouvernementales. Ce site enregistre certains jours plus de 500 000 connexions pour obtenir un rendez-vous et bien sûr la plate-forme numérique embauche, portant ses effectifs à plus de 1 700 salariés.

La situation de quasi monopole - Doctolib gérant 90% des accès aux centres de vaccination - commence à susciter des inquiétudes. Tout au long de la crise sanitaire, Doctolib fait tout pour devenir incontournable. Un recours au Conseil d'Etat déposé par un collectif de médecins, concernant la protection des données de santé des patients, est rejeté au motif que toutes les dispositions ont été prises par la société pour sécuriser les informations. Doctolib stocke les données de santé sur le cloud d'AWS Amazon Web Services, filiale d'Amazon.

Par ailleurs, les dirigeants de cette start-up répètent à longueur d'interviews que Doctolib ne vend pas les données de santé de ses utilisateurs.

Il n'en demeure pas moins que ce modèle « tout en ligne », qui est plébiscité par de nombreux professionnels de santé et qui a montré une efficacité certaine dans la campagne de vaccination, montre ses limites, au regard de l'inégalité des patients face à la fracture numérique et à l'illectronisme.

Roselyne CHAMPION

Salaires et pensions : pas l'un sans l'autre !

A l'heure où certains voudraient faire des retraites et pensions de simples (et faibles !) allocations sociales, il est bon de rappeler que les retraites (et les pensions, pour nous fonctionnaires) sont liées à la carrière professionnelle, aux nombres d'années où l'on a travaillé, aux salaires perçus, à la qualification et aux cotisations versées pendant la vie active. C'est ce qui fait dire de la retraite ou de la pension qu'elle est un salaire continué. Ainsi, toutes les évolutions salariales des actifs devraient concerner également les retraites. On en est loin !

Quelques chiffres éclairent le décrochage des retraites par rapport aux salaires (source : INSEE, pourcentages arrondis à l'unité). En 15 ans de 2004 à 2019, le salaire moyen brut pour un équivalent temps plein a augmenté de 35%. Le SMIC a augmenté de 32% (donc les salaires au-dessus du SMIC se sont accrus nettement plus vite que celui-ci). Les retraites et pensions brutes n'ont augmenté que de 14%, et cette augmentation de moins de 1% par an est due essentiellement au fait que les vieux retraités qui décèdent sont remplacés par des plus jeunes, plus qualifiés, donc ayant une meilleure retraite. Individuellement, chacun peut constater que sa retraite n'a pas subi une évolution aussi « positive », le terme « positif » étant peu approprié, puisque dans le même temps, le coût de la vie a bondi de 21 % !

Lorsque l'augmentation des retraites est en retard sur l'augmentation du coût de la vie, cela se traduit par un décrochage du pouvoir d'achat. Mais lorsqu'elle est en retard sur l'évolution des salaires, cela entraîne que les services, notamment les aides à domicile ou les EHPAD, dont les coûts sont fortement liés aux salaires versés aux personnes qui y sont employées, deviennent inaccessibles au bout de quelques années, au moment où l'on peut en avoir besoin, même s'ils étaient accessibles lors du départ en retraite. Indépendamment de notre attachement à la notion de salaire continué, c'est un argument concret pour demander que nos retraites et pensions soient indexées sur l'évolution des salaires des actifs.

Le gouvernement n'a déjà pas respecté ces dernières années l'indexation sur les prix que lui impose pourtant la réglementation sociale. Cela ne nous empêchera pas de porter haut et fort la demande d'une indexation des retraites sur les salaires.

Sylvie CHARDON

Un peu de lecture !

Miracle à la Combe aux Aspics

Envie de vous détendre et de rire ? Voilà le livre qui vous plaira.

Jozo Aspic et ses quatre fils vivent seuls à la Combe, sans foi ni loi et fortement armés. Ils vivent comme des sauvages jusqu'à ce que l'aîné décide de retrouver sa Dulcinée, perdue de vue depuis quinze ans, pour l'épouser.

L'aventure commence, pleine d'humour, de rebondissements rocambolesques mais aussi de tendresse. Ce roman décalé n'oublie pas d'aborder en filigrane des sujets sociaux et d'évoquer de façon pudique les séquelles du conflit serbo-croate.

De la verve, du rythme, des dialogues cocasses, des personnages incongrus auxquels on finit par s'attacher... un livre original et amusant que vous aurez plaisir à lire.

Geneviève CHAUSSE

Miracle à la Combe aux Aspics – Anton Tomić – Les Éditions Noir sur Blanc